

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 février 2024

---

**SEMAINE DE QUATRE JOURS POUR LES BÉNÉVOLES - (N° 2065)**

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° AS41

présenté par  
M. Bertrand Petit, rapporteur

à l'amendement n° AS|17 de M. Panifous

---

**ARTICLE PREMIER**

I. – À l'alinéa 2, après le mot :

« document »

insérer les mots :

« de l'association ».

II. – En conséquence, après le mot :

« bénévole »,

supprimer la fin du même alinéa.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent sous-amendement vise à simplifier les modalités de justification de l'engagement bénévole en prévoyant la présentation d'une attestation de l'association.